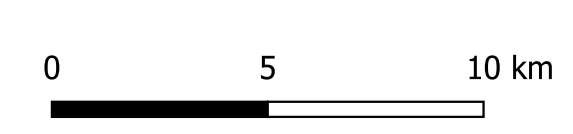
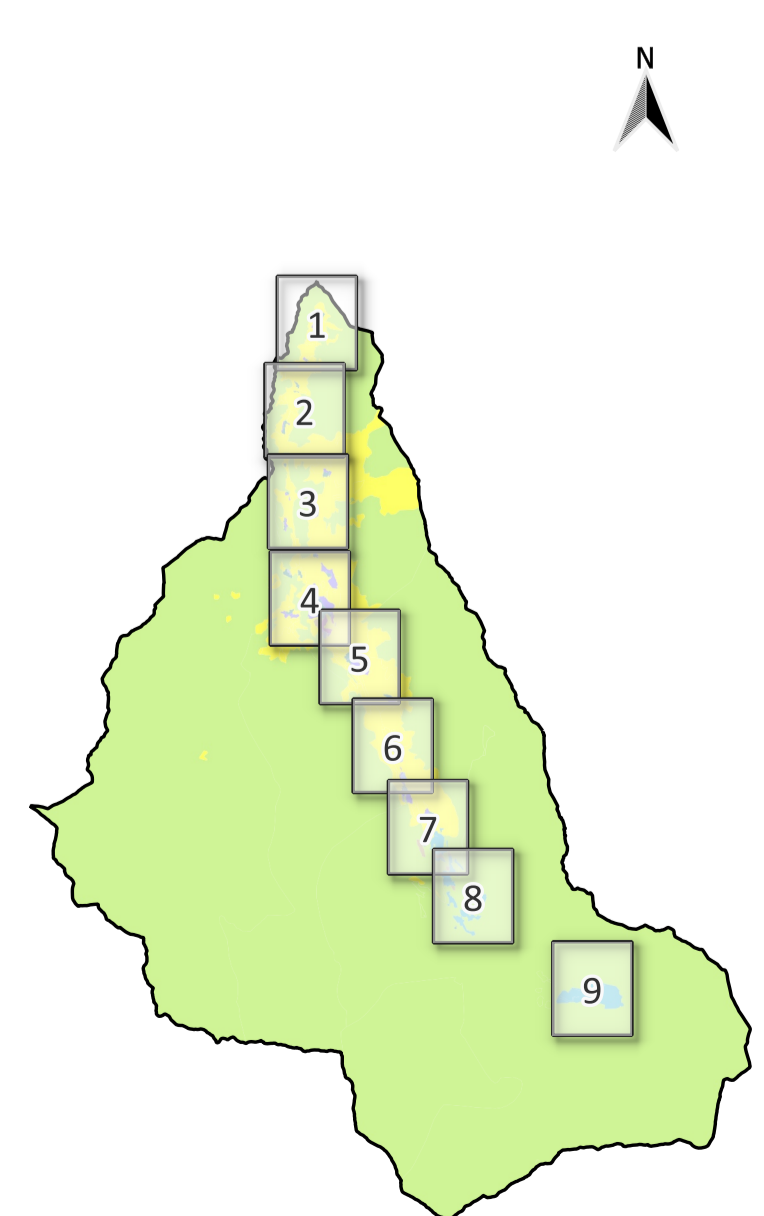


ÉCHELLE
1:25 000

PLAN GENERAL



Commune déléguée de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme



Zonage PLU	Prescriptions
Limite de zones	Chalets d'alpage
Agricole	Lacs de faible importance (L122-12)
A Urbaniser	Emplacements réservés (L151-41)
Naturelle	Zones humide (L122-23 R.121-4-5)
Urbain (A)	Arrêté préfectoral de protection de biotope
Urbain (C)	Périmètre d'application PPRNP
Urbain (D)	Périmètres de protection immédiats et rapprochés de captages AEP
Urbain (E)	Secteur comportant des orientations d'aménagements et de programmation (L151-6)
Urbain (G)	Secteur de mixité sociale
Urbain (S)	Restaurant d'altitude
Bâti	
Parcelle cadastrale	

Signification des noms de zones	Zones Agricoles
Zones Urbaines	A : zone agricole
UA : zone d'habitat ancien	AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
UD-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique	AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
UD-1 : zone d'extension en continuité des villages	ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
UE : zone d'équipements publics et collectifs	AG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
UG : zone urbaine des Grangeais	APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires	APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique	ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver
USVAIT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens	
UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires	Zones Naturelles
Zones A Urbaniser	N : zone naturelle
IA1G : zone à urbaniser des Grangeais	NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
IAUV (a,b,c,r,g,h,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages	NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver
Indice "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)	NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
Indice "**" : zone incluant une règle de mixité sociale	N-ent : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombrés, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombrés au droit du village de Villarenger
Indice "***" : zone autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions	NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
	NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron
	NSDi : zone naturelle autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions